

## Compte rendu de la réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Sous la présidence de M. Adama Bictogo,  
président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, président de l'APF

Kigali, le 5 juillet 2022

### 1. Hommage au Président Amadou Soumahoro

*M. Francis Drouin, Premier Vice-Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), a prononcé l'hommage funèbre de M. le Président Amadou Soumahoro, décédé alors qu'il occupait les fonctions de Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et de Président de l'APF.*

*Hommage fut également rendu à Mme Marie-Joséphine Diallo, décédée alors qu'elle occupait les fonctions de Secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal et de Présidente de l'Association des secrétaires généraux des Parlements francophones.*

*Les membres du Bureau ont ensuite observé un instant de recueillement.*

**M. Adama Bictogo, Président.** Il est positif que nous puissions enfin nous retrouver tous, représentants des quatre régions de l'APF, après la phase aiguë de pandémie. Le Bureau de Libreville, en format hybride – en présentiel pour certains, en visioconférence pour d'autres – fut un premier jalon essentiel dans cette marche vers la normalisation mais ici, à Kigali, toutes les sections sont physiquement présentes, ce qui se ressent dans l'atmosphère.

*Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, a adressé un mot de bienvenue à l'attention des participants.*

### 2. Adoption de l'ordre du jour

*Le Bureau a adopté l'ordre du jour.*

### 3. Adoption du compte-rendu de la réunion du Bureau de Libreville des 27 et 28 janvier 2022

*Le Bureau a adopté le compte rendu de la réunion du Bureau de Libreville des 27 et 28 janvier 2022.*

### 4. Composition du Bureau et de l'Assemblée

**M. le Président.** Trois modifications de la composition du Bureau sont à enregistrer.

Premièrement, M. Sébastien Lemire, député canadien, succède à Mme Amanda Simard à la présidence du Réseau des jeunes parlementaires.

Deuxièmement, Mme Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale française, a suggéré que M. Bruno Fuchs soit reconnu comme Secrétaire général parlementaire par intérim en attendant la reconstitution de la section française. Je salue au passage le travail réalisé par M. Jacques Krabal pendant quatre années comme Secrétaire général parlementaire.

Troisièmement, M. Adama Bictogo accède à la présidence de l'APF à la suite de son élection à la Présidence de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

S'agissant de la composition de notre Assemblée, nous devons faire suite à deux décisions prises lors du Bureau de Libreville.

Celui-ci avait transmis à la Commission politique la demande de changement de statut du Parlement du Kosovo, qui souhaite passer d'observateur à section associée. La Commission politique, qui s'est réunie à Québec en mai, ayant jugé le dossier complet et conforme aux Statuts de l'APF, a émis un avis favorable quant à la recevabilité de la demande.

Le Bureau avait également transmis à la Commission politique la demande d'adhésion du Parlement du Monténégro en qualité de section associée. La Commission politique, là encore, ayant jugé le dossier complet et conforme aux Statuts de l'APF, a émis un avis favorable quant à la recevabilité de la demande.

Par ailleurs, le Président de la Rada ukrainienne a exprimé le souhait de son Assemblée de rejoindre l'APF comme observateur. Le dossier de candidature complet doit parvenir au Secrétariat général six mois au plus tard avant la prochaine Session afin que l'Assemblée soit en mesure de statuer définitivement, après instruction par la Commission politique.

*Le Bureau :*

- *a été informé des changements de composition du Bureau, avec la nomination de :*
  - *M. Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Président de l'APF ;*
  - *M. Bruno Fuchs, Député (France), Secrétaire général parlementaire par intérim ;*
  - *M. Sébastien Lemire, Député (Canada), Président du Réseau des jeunes parlementaires ;*
- *a approuvé :*
  - *la demande de la section du Kosovo de passer du statut d'observateur à celui de membre associé ;*
  - *la demande du Parlement du Monténégro d'adhérer à l'APF en qualité de membre associé ;*
- *s'est félicité de la volonté de la Rada ukrainienne d'adhérer à l'APF comme observateur.*

## **5. Présentation de la 47<sup>e</sup> Session de Kigali**

**M. le Président.** Je remercie la section rwandaise d'avoir accepté de recevoir cette Session.

Quant à la section albanaise, elle organisera la 9<sup>e</sup> édition de notre Parlement francophone des jeunes, à Tirana, du 25 au 31 juillet.

*Le Bureau a pris acte du déroulement de la 47<sup>e</sup> Session de l'APF à Kigali et de la prochaine organisation du 9<sup>e</sup> Parlement francophone des jeunes à Tirana.*

## **6. Rapport d'activité**

**M. le Président.** J'invite le Secrétaire général parlementaire, M. Bruno Fuchs, à présenter le rapport d'activité du premier semestre 2022.

**M. Bruno Fuchs, Secrétaire général parlementaire, Député (France).** Je présenterai les grandes orientations qui ont été poursuivies et renvoie, pour le surplus, au document écrit qui a été réalisé pour le compte de mon prédécesseur.

Trois commissions, deux réseaux, une assemblée régionale et deux conférences régionales des présidents de section se sont réunis en présentiel. Le Réseau des femmes parlementaires a fêté son 20<sup>e</sup> anniversaire et après la vague de mobilisation citoyenne liée au mouvement #moiaussi, une politique-cadre de prévention et de gestion du harcèlement des parlements francophones a été élaborée. Le Réseau des jeunes parlementaires, créé en 2018, a enfin pu se réunir en présentiel. Quant à la 9<sup>e</sup> édition du Parlement francophone des jeunes, elle est en effet en cours de préparation.

Les activités de coopération – séminaires et stages –, les missions politiques et la participation à des événements internationaux ont également repris. L'APF a poursuivi son plaidoyer actif en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales.

L'évolution des crises, des phases de transitions et des conflits dans l'espace francophone et à ses frontières a été suivie avec attention. Plusieurs situations politiques, en Europe orientale et dans plusieurs zones d'Afrique, ont mobilisé l'APF, car la diplomatie parlementaire a un rôle majeur à jouer face aux soubresauts rencontrés par les institutions démocratiques.

L'APF a participé au Forum mondial de l'eau de Dakar, le développement durable restant une de ses préoccupations majeures.

L'APF reste mobilisée sur le champ transversal des nouvelles technologies de l'information et de la communication : place de la langue française dans le flux des publications, lutte contre la désinformation, encadrement des géants du numérique, etc.

Lors du Sommet de la Francophonie de Djerba, l'APF présentera un avis sur le thème « la connectivité dans la diversité ».

Les défis auxquels nous sommes confrontés ne pourront être relevés par notre institution que grâce à son ouverture vers l'extérieur. C'est pourquoi nous poursuivons notre politique de partenariat : trois nouveaux partenariats sont en passe d'être conclus, avec l'Agence française de développement, avec l'agence belge Enabel et avec la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés du Luxembourg.

Enfin, nous entamons la réflexion quant à la révision de notre cadre stratégique.

**M. René Villemure, Député (Canada).** J'aimerais obtenir des précisions à propos de l'action que le Secrétaire général parlementaire entend mener en matière de diplomatie parlementaire.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** La force de l'APF est qu'elle peut intervenir dans les pays en situation de crise sans poser de jugement. Notre ambition doit être de porter le crédit de l'APF plus haut encore. Citons les exemples du Bénin ou du Mali, où nous avons pu déployer de la diplomatie parlementaire pour mieux comprendre les enjeux et tisser des liens. Il faut revenir à notre spécificité d'organisation parlementaire, en organisant davantage de missions de bons offices et de missions d'information sur de grands sujets intéressant nos concitoyens, afin de faire évoluer les législations dans l'espace francophone.

**Mme Angélique Ngoma, Présidente de la Commission de la coopération et du développement, Députée (Gabon).** J'insiste sur les actions que ma commission a menées, dans des domaines très concrets comme le plaidoyer en faveur de l'accès à un vaccin universel ou celui en faveur de la réduction de la dette des pays africains.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Je partage cette volonté d'agir plus concrètement sur des dossiers au cœur de l'actualité francophone, afin de peser sur le cours de choses.

**M. le Président.** Je remercie le Secrétaire général parlementaire pour son rapport et j'abonde dans son sens : nous avons besoin d'une APF plus stratégique, plus active, plus concrète, plus présente. En tant qu'Assemblée d'élus de l'espace francophone, nous avons également le devoir de nous rendre dans les pays qui ne sont pas en crise sécuritaire, avec la volonté de peser sur les grands enjeux sociétaux : en bref, constituons une famille parlementaire plus agissante. Nous devons également servir de bouclier de l'espace francophone par rapport à d'autres organisations internationales qui évoluent dans notre espace.

*Le Bureau a approuvé le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire.*

## **7. Programme de coopération parlementaire 2022 (état de l'exécution – actualisation)**

**M. le Président.** Nous allons maintenant faire le point sur le programme de coopération au profit des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, en examinant l'état de l'exécution et les actualisations qui s'avèrent nécessaires. À cette fin, je cède encore la parole à M. Bruno Fuchs.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Notre politique de coopération se fonde sur trois piliers : la solidarité, l'efficacité et la transparence. La solidarité est notre essence, en vertu de laquelle nous mutualisons notre expertise au bénéfice des sections qui nous sollicitent. L'efficacité se caractérise par le fait que les sections choisissent elles-mêmes les thèmes à aborder et fixent le calendrier de mise en œuvre dans leurs parlements, le Secrétariat général de l'APF faisant de son mieux pour s'adapter. La transparence signifie que nous fournissons toutes les informations sur la conception et la conduite des opérations, les affectations de nos crédits et les résultats qualitatifs obtenus.

Pour le financement des actions de coopération, notre principal partenaire demeure l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), qui, pour 2022, a attribué à l'APF une subvention de 620 000 euros. De nouvelles obligations de reddition de comptes à l'OIF et de nouvelles règles d'exécution sont contraignantes pour l'administration de l'APF. Notons que le fonctionnement du comité de suivi OIF-APF s'est amélioré ces derniers mois, permettant des interactions intelligentes pour le bien de la Francophonie dans son ensemble.

En matière de coopération au numérique, nous avons identifié, à Libreville, un certain nombre de parlements prioritaires. Le Cambodge a accueilli en avril un séminaire parlementaire sur la désinformation. La Côte d'Ivoire a dû reporter à fin juillet son séminaire sur la citoyenneté numérique. En septembre et décembre, l'Arménie, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Liban et Madagascar seront bénéficiaires de séminaires ou d'ateliers de formation.

En ce qui concerne les actions en faveur de la promotion de la Francophonie, nous avons décidé d'accompagner les sections d'Albanie, d'Arménie, du Cambodge, du Liban et de Madagascar, à travers les traductions de sites ou de documents, le financement de formations universitaires et des cours de langues françaises pour les parlementaires et les fonctionnaires. Nous avons pu réaliser nos objectifs au Cambodge et en Arménie. Pour les autres parlements cités, les actions sollicitées seront réalisées au cours du second semestre.

En ce qui concerne les séminaires parlementaires, deux ont déjà eu lieu au premier semestre à Papeete, respectivement sur le changement climatique et sur les thématiques principales de la 66<sup>e</sup> commission de la condition de la femme de l'ONU.

L'ensemble des autres actions à l'attention des parlementaires seront réalisées au cours du second semestre. Nous pourrions ainsi satisfaire toutes les activités qui étaient retenues sur la liste principale négociée avec l'OIF.

Par ailleurs, deux séminaires qui figuraient en liste complémentaire pourront avoir lieu grâce au nouveau partenariat avec l'AFD et même être ouverts aux parlementaires des pays voisins : un premier à Libreville sur la budgétisation sensible aux genres ; un second à Abidjan sur les conséquences des changements climatiques dans les zones aux difficultés exacerbées par l'insécurité. L'AFD vient en effet d'accepter de collaborer avec notre institution en lui allouant une enveloppe de 70 000 euros au total, subvention qui sera reconduite les deux années à venir.

Je souhaite qu'à l'avenir nous organisions des séminaires thématiques d'envergure produisant un impact très concret. Je prends l'exemple du climat : en France, lors de l'examen budgétaire, on a identifié plus de 250 lignes budgétaires ayant un effet direct sur le climat ; nous pourrions envisager d'aider les sections qui le souhaitent à faire de même.

En ce qui concerne la politique d'encadrement et de formation professionnelle des jeunes francophones, l'APF propose plusieurs dispositifs. C'est au tour du Bénin de bénéficier d'un stage d'immersion, pour un jeune fonctionnaire qui sera accueilli durant quatre semaines au Secrétariat général. Par ailleurs, nous accueillons des stagiaires académiques au titre de notre partenariat avec l'Institut international pour la Francophonie de Lyon, et nous collaborerons dans le même sens avec l'Université du Luxembourg. Dans le cadre du cycle de formation court coorganisé avec le Parlement et l'Institut national du service public français, l'APF prendra en charge une douzaine de participants. Notons enfin qu'une session de formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire s'est tenue en avril à Lomé auprès des fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo, en lien avec l'Université Senghor, sur financement de Wallonie-Bruxelles International.

En ce qui concerne le programme Multidev au bénéfice de Madagascar, un plan d'action a été envoyé à toutes les sections et à des partenaires francophones pour identifier leurs propositions de contribution. À ce jour, seules les sections belge et française ont manifesté leur intention d'y participer ; j'invite les autres sections à se manifester.

Les autres programmes Multidev, au bénéfice des sections haïtienne et centrafricaine, pourraient aussi reprendre prochainement si le règlement de leurs arriérés de cotisations se concrétise. Des contacts entre l'APF et l'antenne centrafricaine d'Enabel pourraient aboutir à l'élaboration d'un plan d'apurement.

Enfin, nous allons renouer avec le Parlement francophone des jeunes, qui nous est cher.

**M. le Président.** Je remercie M. Fuchs de sa présentation exhaustive, essentielle pour tous les membres du Bureau, et je félicite tous ceux qui s'investissent au quotidien, au Secrétariat général, pour la réussite de nos séminaires, ateliers et formations.

*Le Bureau :*

- a pris connaissance de l'état d'exécution du programme des actions de coopération parlementaire pour 2022 ;
- a actualisé ledit programme pour le deuxième semestre.

## **8. Rapport financier (comptes de l'exercice 2021 – actualisation de la programmation 2022)**

**M. le Président.** L'exposé de notre trésorier, M. Mars Di Bartolomeo, se décomposera en deux parties, comme il est de coutume en milieu d'exercice budgétaire : les comptes de l'exercice 2021 et l'actualisation de la programmation 2022. Les membres du Bureau ont également trouvé en ligne le rapport du commissaire aux comptes, outil de contrôle supplémentaire. Le trésorier a la parole.

**M. Mars Di Bartolomeo, Trésorier, Député (Luxembourg).** De manière globale, nos recettes, d'un montant de 1 677 283 euros, ont été moins importantes que prévu de 603 128 euros ; cette diminution s'explique par la réduction de la subvention de l'OIF et par les difficultés de recouvrement des cotisations des sections membres. Nos dépenses ont aussi été moins élevées que prévues : le budget initial prévoyait des dépenses de 2 280 411 euros, mais elles ne se sont élevées qu'à 1 613 191 euros. L'important est que le résultat de l'exercice soit en équilibre.

Je rappelle que l'autonomie de notre assemblée et les actions que nous menons sont dépendantes des cotisations. Or, bien que le Secrétariat général de l'APF ait effectué des relances répétées et contacté une à une les sections présentant des arriérés, sur un montant de 667 445 euros de cotisations appelées au titre de 2021, le montant des paiements n'a atteint que 524 185 euros au 31 décembre 2021. Certaines sections ont cependant accompli un effort considérable pour payer plusieurs années d'arriérés en 2021 : c'est pourquoi on constate la perception, en 2021, de 640 374 euros de cotisations. Pour information, plusieurs sections ont aussi accompli, depuis le début de l'année 2022, l'effort de payer une partie de leurs arriérés, notamment celles de l'Albanie et de Djibouti, qui ont apuré la totalité de leur dette, tandis que celles des Comores et de la RDC ont effacé la moitié de leurs arriérés.

Je tiens à vous rappeler qu'un fonds de solidarité avait été créé à la suite de notre réunion de janvier 2021. Jusqu'à présent, deux sections y ont contribué, le Bénin et le Luxembourg, pour un montant total de 16 160 euros. Je propose que nous libérions les crédits de ce fonds pour effacer les arriérés de cotisation de la section comorienne, qui a participé, par visioconférence, à plusieurs de nos réunions. Cela permettrait de reprendre dès 2023 des actions de coopérations avec cette section.

Par ailleurs, je tiens à vous informer qu'une réflexion sur la création d'un fonds de solidarité interne à la Région Afrique a émergé lors de sa dernière Assemblée, qui s'est tenue à Rabat. Je félicite nos collègues de la Région Afrique, à commencer par le Président de l'APF, M. Adama Bictogo, et le Chargé de mission Afrique, M. Dah Sansan, de cette belle initiative solidaire.

Je remercie également le Gouvernement français, qui, à travers son ministère de l'Europe et des affaires étrangères, a subventionné en 2021 notre organisation à hauteur de 200 000 euros. J'invite les honorables présents à inciter leurs gouvernements à en faire de même, comme cela existe pour les autres organisations internationales.

Pour revenir à nos dépenses de 2021, l'ensemble des éléments se trouvent dans le rapport écrit. Toutefois, permettez-moi de préciser que les dépenses propres s'établissent à 781 634 euros, contre 1 027 879 euros inscrits au budget initial, soit 246 245 euros de moins que prévu. Cet écart s'explique par la maîtrise de certaines dépenses de gestion du Secrétariat général mais surtout par l'annulation des missions statutaires de l'APF et des réunions internationales, surtout pendant le premier semestre de 2021, du fait de la crise sanitaire.

Pour conclure cette première partie, je souligne que le commissaire aux comptes a certifié, à travers les documents que nous avons partagé en ligne, que les comptes de 2021 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Comme chaque année, l'actualité politique et le suivi de l'exécution budgétaire nous conduisent à ajuster le programme des actions décidées par le Bureau de janvier 2022.

Avant toute chose, je vous informe que, si le maintien de la subvention de 200 000 euros du ministère français pour le fonctionnement de l'APF a été confirmé – le versement ayant été effectué –, le financement qui était prévu au profit du projet des jeunes ambassadeurs francophones et du programme numérique ne s'est pas concrétisé. De surcroît, nos Commissions se sont toutes

prononcées pour l'abandon de l'activité des jeunes ambassadeur francophones, qui présentait le risque de concurrencer notre Parlement francophone des jeunes.

Concernant le budget voté au Bureau de Libreville, je vous propose une liste actualisée des projets de participation de l'APF à des réunions internationales pour un montant légèrement en baisse, de 83 995 euros.

Vous trouverez aussi, dans ce même document, une liste actualisée des programmes et missions relatifs à la contribution de l'OIF que le Président de la Commission des affaires parlementaires, M. Joël Godin, vient de présenter.

Pour ce qui est des ajustements sous financement APF, nous proposons les modifications suivantes : financement d'une activité parlementaire à la 27e Conférence des parties sur le climat, ou CdP27, qui se déroulera en novembre prochain à Charm el-Cheikh, pour un montant de 40 000 euros ; organisation d'un colloque en partenariat avec la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg sur le thème des démocraties contestées, qui se déroulera les 15 et 16 septembre au Luxembourg, pour un montant de 20 000 euros ; financement d'une activité jeunesse concernant un concours d'éloquence, qui s'est tenu le 22 avril 2022 à Lomé, pour un montant de 6 000 euros ; participation à l'assemblée générale de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones, prévue en septembre 2022 à Rabat, pour un montant de 2 000 euros ; participation au 9<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, qui s'est déroulé du 21 au 26 mars 2022 à Dakar, pour un montant de 5 917 euros.

Avant de conclure, je vous informe d'un début de partenariat avec l'Agence française de développement pour le financement de deux séminaires parlementaires. Le premier, au Gabon, portera sur des échanges de bonnes pratiques sur la budgétisation sensible au genre. Le second, en Côte d'Ivoire, portera sur l'impact du changement climatique dans les zones aux difficultés exacerbées par l'insécurité.

Enfin le Secrétariat général de l'APF est en négociation avec Enabel, l'agence de développement belge, pour effacer les arriérés de cotisations de la section centrafricaine, dans le but de reprendre des séminaires parlementaires renforçant les capacités de ce Parlement, dont une mission d'évaluation des besoins, en 2019, avait montré les nombreuses difficultés.

Ces deux nouveaux partenariats, négociés et obtenus par le Secrétariat général, répondent à la commande politique que nous lui avons donné, en janvier, à Libreville.

**M. François Paradis, Vice-Président, Président de l'Assemblée nationale du Québec.** Au nom du Chargé de mission de la Région Amérique, je présente une résolution adoptée par la Région Amérique, qui a trait à la solidarité dont nous estimons devoir faire preuve à l'égard des sections suspendues à la suite de la dissolution de leur Assemblée, auxquelles on continue de réclamer des cotisations, qui s'accumulent. L'idée soutenue est d'annuler purement et simplement les arriérés pour les périodes où il n'y a pas de parlement pouvant constitutionnellement fonctionner, comme c'est le cas actuellement en Tunisie ou à Haïti.

**M. le Trésorier.** Votre proposition présente le grand mérite de la solidarité vis-à-vis de ces sections. Je suis cependant favorable à un gel de l'appel aux cotisations plutôt qu'à une annulation, en attendant la constitution des nouvelles sections issues des élections à venir. Je propose donc de ne pas faire d'appel aux cotisations pour 2023 pour les sections concernées.

**M. Matthieu Daele, Député et Président de section (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles).** Je suis favorable à la proposition mais il convient de la coupler avec un message politique : nous souhaitons que ces sections rejoignent notre organisation au plus vite.

Je souhaite en outre obtenir des précisions à propos des dépenses prévues pour la participation à la 27<sup>e</sup> Conférence des parties sur le climat : que recouvre exactement ce montant et comment notre participation s'articulera-t-elle avec les travaux des Commissions et des Réseaux ?

**Mme Angélique Ngoma.** La proposition de la Région Amérique est intéressante mais il convient d'examiner la situation d'autres sections et d'être attentif aux équilibres de l'institution.

**M. Charles Juillard, membre du Bureau, Conseiller aux États (Suisse).** Le fonds de solidarité pourrait, selon des règles précises à établir, servir à effacer des arriérés de cotisation. Il conviendrait de réfléchir à une formule.

**M. le Trésorier.** En ce qui concerne la participation à la CdP27, 20 000 euros seront puisés sur la dotation de l'OIF et 20 000 euros sur le budget propre à l'APF. L'objectif est d'assurer une présence parlementaire forte à cette conférence.

En ce qui concerne le fonds de solidarité, j'appelle l'attention sur la situation particulière de certaines sections, comme celle des Comores, qui ne peuvent se déplacer à certains événements de notre organisation en raison de leur situation financière. Nous pourrions aussi appeler nos sections à alimenter le fonds de solidarité pour répondre à ces situations.

**M. Charles Juillard.** Le fonds de solidarité pourrait aussi être alimenté avec les crédits qui avaient été affectés à des projets non réalisés.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Je propose que le Secrétariat général se saisisse de ce dossier pour formuler des propositions concrètes d'ici à notre Bureau de Papeete.

**M. Joël Godin, Président de la Commission des affaires parlementaires, Député (Canada).** Je regrette la réduction de la dotation de l'OIF de 790 000 à 620 000 euros, qui affecte le fonctionnement de l'organisation.

**M. Jean-Paul Wahl, Vice-Président, Député (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles).** Seules deux sections ont contribué au fonds de solidarité. Pour son utilisation, il convient de ne pas improviser et de réfléchir à la meilleure solution.

**M. le Trésorier.** Je vous rejoins : prenons le temps d'examiner la question rationnellement.

**M. Dennis Dawson, Député (Canada).** Je salue le rapport du Trésorier et le fait que notre résultat soit à l'équilibre, tout en regrettant la diminution de la dotation de l'OIF. Nous devons envisager la meilleure façon d'accroître nos moyens, par exemple à travers des contributions volontaires fléchées sur des actions.

**M. Joël Godin.** La sous-utilisation des moyens octroyés par l'OIF m'interpelle : en 2020, sur les 790 000 euros, seuls 383 000 euros ont été utilisés ; en 2021, sur 620 000 euros, seuls 499 000 euros ont été utilisés.

**M. le Trésorier.** Je tiens à rappeler que ces deux années furent particulières : compte tenu de la pandémie, bon nombre de nos actions durent être annulées.

**M. le Président.** Je salue la réflexion et le débat en vue d'un élan de solidarité au bénéfice d'un certain nombre de nos sections. Il convient néanmoins de ne pas improviser. Aussi je suggère de confier au Secrétariat général le soin de réfléchir à la meilleure formule à envisager pour atteindre l'objectif recherché.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Je rejoins la proposition du Président : le Secrétariat général va s'emparer de cette question.

Il convient de stabiliser la contribution de l'OIF sur la durée mais nous devons aussi être à la hauteur en ce qui concerne les résultats obtenus.

Je rencontrerai prochainement la Secrétaire d'État française chargée de la Francophonie afin que la subvention promise par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères puisse être perçue intégralement à brève échéance.

*Le Bureau :*

- *a approuvé le rapport sur les comptes de l'exercice 2021 ;*
- *a pris acte de l'excédent du compte de résultat 2021 de 64 092 euros ;*
- *a donné quitus au Trésorier pour sa gestion de l'exercice 2021 ;*
- *a adopté l'actualisation pour la programmation 2022 ;*
- *a autorisé le financement de plusieurs actions de coopération par le fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française avec les parlements à hauteur de 316 217 euros ;*
- *a donné mandat au Secrétariat général de préparer, en vue du Bureau d'hiver 2023, un dispositif de gestion des arriérés de cotisations des sections suspendues ou en difficulté.*

## **9. Présentation de l'avis de l'APF sur le thème du Sommet de la Francophonie : « Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone »**

**M. le Président.** Je cède la parole à M. le Secrétaire général parlementaire pour exposer l'avis que l'APF présentera au prochain Sommet de la Francophonie.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Le numérique constitue le principal défi pour la transformation de nos institutions et de nos sociétés. Il nous oblige à nous adapter et à réformer nos modes de pensée et d'action. La pandémie de Covid-19 l'a démontré, avec l'accélération de la numérisation dans tous les usages et services. En tant que parlementaires francophones, nous devons accompagner et encadrer ces mutations. Il a été décidé que les chefs d'État et de gouvernement débattront de cette thématique au prochain Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Djerba les 19 et 20 novembre.

La présentation de l'avis de l'APF devant les chefs d'État et de gouvernement sera l'occasion de faire connaître notre positionnement et nos propositions sur la question. Comme vous le savez, le projet d'avis, que nous avons mis en ligne pour consultation, a été construit collectivement, avec la participation de l'ensemble de nos sections, après la conférence internationale en ligne des 5 et 6 mai 2021. Ce document est composé de deux parties : le renforcement de la connectivité dans l'espace francophone ; le numérique, vecteur de diversité et de solidarité dans l'espace francophone.

Il contient 56 propositions concrètes, parmi lesquelles : les cadres législatifs comme garanties d'une connectivité abordable et équitable ; la lutte contre l'hégémonie des grosses plateformes transnationales américaines et asiatiques ; l'éducation aux médias et à l'information crédible ; le lien entre transition numérique et transition écologique ; la nécessité d'encourager la découvrabilité des contenus francophones ; le soutien à la recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle.

**M. Rudy Demotte, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.** Je salue le contenu de l'avis de l'APF qui nous a été soumis. Mon intervention portera plus spécifiquement sur la question du numérique en tant que véhicule de contenu. La spécificité de la Francophonie est de défendre la diversité d'approche, la diversité culturelle et la multidisciplinarité : cela doit constituer notre angle d'attaque. Nous pourrions donc compléter la partie qui a trait au rôle de l'éducation et de l'enseignement, en insistant sur l'importance du numérique et de son appropriation par les sciences humaines, c'est-à-dire sur la question peu étudiée de l'impact social et anthropologique de l'usage du numérique.

**M. Charles Juillard.** Concernant la fiscalité des entreprises numériques, souhaite-t-on aller plus loin que ce que préconise l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ?

**M. Laurent Wehrli, Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, Conseiller national (Suisse).** Notre Commission est très attentive aux enjeux soulevés par M. Demotte : la plus-value de la Francophonie en cette matière est certaine, notamment pour la formation et l'enseignement en sciences sociales.

**M. René Villemure.** J'appuie totalement l'analyse et la proposition de M. Demotte.

**M. Pierre-André Comte, Conseiller (Jura).** Je m'interroge sur la portée d'une phrase de l'avis, relative aux immixtions nécessaires et proportionnées dans la vie privée. Qu'entend-on exactement par cela ? Quelle est la portée de cette considération ?

Je souhaiterais que nous mettions davantage l'accent sur la question sur la lutte contre les fausses nouvelles.

Par ailleurs, nous devons insister sur le contenu francophone à propos des grands enjeux politiques, notamment la démocratie et l'État de droit.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Dans un monde idéal, la fiscalité devrait excéder 15 %. L'on peut avoir cette intention, mais félicitons-nous déjà des pas franchis en la matière !

L'immixtion dans la vie privée afin de réguler les propos haineux est parfois nécessaire mais elle doit être proportionnée, afin de respecter la vie privée. Le formuler ainsi est donc une garantie. Cela étant, le terme « immixtion » n'est peut-être pas le plus approprié.

La question de la régulation des contenus, notamment des contenus haineux est une question de prévention importante sur laquelle nous devons insister.

**M. Rudy Demotte.** Peut-être le terme « interactions » serait-il plus approprié que le terme « immixtions ».

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Je peux rejoindre cette proposition.

*Le Bureau a amendé et approuvé l'avis de l'APF sur le numérique destiné à être présenté aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Francophonie de Djerba.*

## **10. Cadre stratégique (évaluation intermédiaire/finale du cadre stratégique 2019-2022 – méthode d'élaboration et échéancier du cadre stratégique 2023-2026)**

**M. le Président.** Je rappelle que le cadre stratégique 2019-2022 arrive à son terme et que nous engagerons sous peu un processus d'élaboration pour le remplacer. Vous avez la parole, monsieur le Secrétaire général parlementaire.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Au mois de janvier dernier, lors de la réunion à Libreville, nous avons dressé un état des lieux intermédiaire de la mise en œuvre des objectifs de notre cadre stratégique. J'ai le plaisir d'effectuer maintenant un dernier état des lieux avant l'évaluation finale, qui sera présentée lors de notre prochaine réunion, en janvier 2023.

Notre cadre stratégique s'appuie sur 5 objectifs principaux, qui s'articulent en 14 objectifs thématiques, lesquels se déclinent à leur tour en 57 actions et 120 sous-objectifs. Pour les détails de l'exécution – qui présente d'assez bons résultats –, je vous renvoie aux données chiffrées figurant sur la plateforme numérique du Bureau.

Pour le prochain cadre stratégique il conviendra sans doute de nous recentrer sur un petit nombre d'objectifs essentiels pour notre organisation, afin de renforcer la lisibilité du document et la visibilité de

notre institution. Après un large processus de consultation, ces axes stratégiques seront présentés au Bureau de Papeete.

**M. Dennis Dawson.** J'insisterai sur un axe stratégique déjà présent dans notre cadre actuel : la manière dont les Parlements peuvent jouer un rôle en matière de prévention des conflits, de démocratie, de bonne gouvernance et de droits de l'homme.

**Mme Angélique Ngoma.** Je rejoins la volonté exprimée par le Secrétaire général parlementaire d'intensifier notre action en améliorant la structure de notre cadre stratégique. Il faudra y conserver les fondamentaux auxquels nous ne saurions déroger et, pour le reste, faire appel aux sections, acteurs qualifiés pour définir les préoccupations et les priorités de notre organisation.

**M. Joël Godin.** J'insisterais plus particulièrement sur la notion d'efficacité : nous devons améliorer la reddition de comptes, développer les indicateurs de performance et mieux mesurer l'efficacité de nos actions.

**M. Sébastien Lemire, Président du Réseau des jeunes parlementaires, Député (Canada).** Je rejoindrai M. Godin, tout en posant une question complémentaire : dans le cadre stratégique actuel, qu'est ce qui a bien fonctionné et qu'est ce qui n'a pas bien fonctionné ?

**M. François Paradis.** Je rejoins mes deux collègues : il convient d'être performants, d'améliorer la gouvernance de notre organisation et de la rendre plus transparente.

**M. Charles Juillard.** Il est bon de parler de gouvernance, d'efficacité et de transparence, mais il convient de ne pas oublier le fond, les fondamentaux, la raison pour laquelle notre organisation existe. Je placerais en priorité numéro un la défense de la langue française, puis la jeunesse.

**M. Jean-Charles Luperto, Chargé de mission de la Région Europe, Député (Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles).** Ce qui fait également notre spécificité, c'est un corpus de valeurs, véritable ADN de la Francophonie.

**M. Laurent Wehrli.** Pour définir les axes stratégiques prioritaires, je partirais du point de vue de nos publics : les parlements membres, mais aussi la Francophonie dans son ensemble et sa population. À cet égard, il me semble que la défense de la langue et de notre culture constitue une priorité essentielle.

**M. le Trésorier.** J'estime que nous devons être plus proches des préoccupations des populations, C'est ainsi que nous renforcerons la crédibilité et la visibilité de l'APF.

**M. Tilkouété Dah Sansan, Chargé de mission de la Région Afrique, Député (Côte d'Ivoire).** J'insisterai également sur l'efficacité, la mesurabilité des résultats. Ce n'est qu'en renforçant cet aspect que nous accroîtrons notre attractivité.

**Mme Angélique Ngoma.** Il est également nécessaire d'assurer le suivi, dans les différents parlements membres, des résolutions que nous adoptons.

Je souligne enfin le faible taux de réponses aux questionnaires adressés par les rapporteurs de nos Commissions aux sections.

**M. le Président.** J'invite le Secrétaire général parlementaire à livrer sa synthèse sur ce point de l'ordre du jour.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Le cadre stratégique actuel traçait peut-être des ambitions trop fortes au regard des moyens dont nous disposons dans les faits ; nous devons réduire les objectifs et concentrer notre action sur notre cœur de cible. Et puis, il s'adresse principalement aux sections, au périmètre immédiat de notre institution.

Pour renforcer notre visibilité, il faut être en mesure, d'une part, de frapper plus fort sur le plan des idées, des propositions et des projets concrets, afin d'éclairer le débat public sur des thématiques essentielles comme la langue, les médias, les nouvelles technologies, la culture ou encore la mobilité des personnes, notamment des étudiants, et, d'autre part, d'agir plus efficacement face aux situations politiques dans l'espace francophone. Il nous faudra distinguer les objectifs de la méthode à suivre pour y parvenir.

S'agissant de notre méthode, il faudra nous montrer plus souple, plus performant, plus rapide.

**M. le Président.** Il nous faudra hiérarchiser les grands axes de notre futur cadre stratégique, et je considère, pour ma part, que la préservation de la langue française doit être la priorité numéro un de notre organisation. Nous devons également faire de l'espace francophone une aire d'opportunités, en défendant le principe de liberté de circulation. Il convient par ailleurs de populariser les actions de l'APF afin de rendre son travail plus accessible et plus visible. Enfin, j'estime que tout ne doit pas être concentré entre les mains des commissions et des réseaux.

*Le Bureau :*

- a examiné le bilan intermédiaire de la mise en œuvre du cadre stratégique 2019-2022 ;
- a pris acte de la méthode d'élaboration et de l'échéancier du cadre stratégique 2023-2026 ainsi que de la nécessité de le rendre plus opérationnel que le précédent.

## **11. Accord de partenariat avec la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg**

**M. le Président.** Nous allons à présent examiner le projet d'accord de partenariat avec la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés du Luxembourg. Je rappelle que, quand un organisme extérieur à l'APF nous sollicite pour une entente, des contacts sont établis entre notre Secrétariat général et cette organisation pour développer un projet de convention. Le Bureau de l'APF renvoie ensuite le projet de convention à la commission compétente, qui, après examen, le transmet au Bureau. Cette procédure a été rigoureusement appliquée pour le projet d'accord dont nous parlons maintenant. Je cède la parole à M. Joël Godin, Président de la Commission des affaires parlementaires, qui était chargée d'examiner ce projet de partenariat.

**M. Joël Godin.** Je me réjouis des pistes de coopération avec la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg, nombreuses et prometteuses. La Commission que je préside s'est déclarée tout à fait favorable à cet accord de partenariat.

*Le Bureau a décidé de soumettre pour ratification à l'Assemblée plénière, avec un avis favorable, l'accord de partenariat avec la Chaire de recherche en études parlementaires de la Chambre des députés du Luxembourg.*

## **12. Programmation pluriannuelle de corpus législatifs**

**M. le Président.** La parole est au Secrétaire général parlementaire pour nous présenter le projet de corpus législatifs.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Lors de notre Bureau de janvier 2022, à Libreville, nous avons décidé de développer la production de ressources documentaires pour accompagner les parlements francophones dans leur travail de production législative, dans l'esprit de lois-cadres, mais en entrant plus en profondeur des sujets. Nous souhaiterions aller de l'avant sur une dizaine de thématiques précises, sur lesquelles l'institution essaiera de produire de véritables corpus législatifs, incluant des analyses politiques, juridiques, techniques et des exemples de textes législatifs concrets de l'espace francophone. Il s'agirait en fait de livrer des sortes de kits législatifs. Je rappelle qu'il ne s'agit

absolument pas de réintroduire l'idée du Parlex, plateforme généraliste qui aurait été très coûteuse et lourde d'utilisation.

Les sections, les commissions et les réseaux ont été sollicités pour proposer des thématiques. La proposition de liste qui vous est soumise aujourd'hui a été constituée par le Secrétariat général en cherchant à répondre aux attentes d'un maximum de parlements membres tout en prenant en compte les potentialités de partenariat financier et d'expertise.

Je vous propose de retenir les sujets suivants : l'accèsion à la propriété foncière ; les changements climatiques ; un code de conduite des géants du numérique ; la constitution de filières économiques viables et durables pour valoriser les ressources naturelles ; l'encadrement des réseaux sociaux pour lutter contre la désinformation ; l'enseignement en français de la maternelle à l'université ; l'état civil et enregistrement des naissances ; les lanceurs d'alerte ; la lutte contre les déchets plastiques ; les violences conjugales et intra-familiales. Il s'agit d'un panier de thèmes prioritaires dans lequel nous piocherons au fur et à mesure de la temporalité de notre futur cadre stratégique et en fonction des ressources disponibles.

Les changements climatiques ont été cités par plusieurs sections dans leur réponse mais il sera peut-être difficile de réaliser un corpus législatif sur un thème aussi large. Nous pourrions cependant nous appuyer sur l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, l'IFDD, qui a manifesté son intérêt vis-à-vis d'un travail en commun sur ce dossier.

**M. Jean-Paul Wahl.** Je vous félicite pour la manière dont ce dossier a évolué, partant d'un projet trop vaste, Parlex, pour aboutir à des kits législatifs plus concrets. Je m'interroge cependant sur le bien-fondé du thème des géants du numérique, qui me paraît trop ambitieux.

**M. Laurent Wehrli.** Il me semble que la liste proposée est beaucoup trop ambitieuse et trop longue. Si nous voulons atteindre l'objectif souhaité, il nous faudrait resserrer ces thématiques.

**M. Sébastien Lemire.** J'insiste sur le fait que le numérique est sans doute l'enjeu fondamental et principal autour duquel nous devrions développer au bénéfice de nos sections un ou plusieurs kits législatifs.

**Mme Angélique Ngoma.** Les lois-cadres qui avaient été établies sur l'enregistrement des naissances et sur la protection des données personnelles furent un véritable succès. Afin de poursuivre sur cette lancée, je suis également d'avis que nous recentrions la liste des thématiques proposées.

**M. Dennis Dawson.** Je partage l'objectif d'un renforcement des capacités des parlements sur certaines thématiques mais je m'interroge sur la bonne méthode pour y parvenir.

**M. le Secrétaire général parlementaire.** Je retiens de cet échange les éléments suivants. Il nous faut obtenir des résultats rapides et efficaces et éviter de sélectionner des sujets trop complexes mais se recentrer sur des thématiques concrètes. Je suggère de commencer avec deux ou trois sujets simples et concrets, par exemple l'élimination des plastiques ou les lanceurs d'alerte.

*Le Bureau a approuvé une liste de sujets susceptibles de faire l'objet d'un corpus législatif et la méthode y afférente.*

### **13. Point d'étape sur la révision des statuts**

**M. le Président.** Pour le point d'étape sur la révision des statuts de l'APF, je passe la parole à M. Dennis Dawson, en sa qualité de Rapporteur de la Commission politique.

**M. Dennis Dawson.** J'interviendrai en effet au nom de M. Christophe-André Frassa, Président de la Commission politique et Président du groupe de travail chargé de plancher sur la révision des statuts. Celui-ci a tenu plusieurs réunions en visioconférence et finalement une réunion en présentiel à Québec,

en mai dernier. Nous avons alors examiné les 74 projets d'amendement déposés par différentes sections. Les discussions ont principalement tourné autour des compétences du Bureau, des attributions des Commissions, des postes à responsabilité et de la dénomination de plusieurs fonctions statutaires. Ainsi, le Secrétaire général parlementaire deviendrait Délégué général, le Secrétaire général administratif deviendrait Secrétaire général, les Chargés de mission des Régions deviendraient Délégués régionaux.

Les prochaines réunions du groupe de travail seront consacrées à la révision du Règlement intérieur, du Règlement financier et des Mécanismes de vigilance démocratique. Pour commencer, il se réunira les 2 et 3 novembre prochains à Paris. Ce n'est qu'une fois l'ensemble du travail réalisé que le Bureau pourra être saisi, l'objectif étant l'assemblée plénière de 2023.

*Le Bureau a été informé de l'état d'avancement de la révision des statuts de l'APF.*

## **14. Travaux des Commissions**

**M. le Président.** Nous en venons aux travaux des Commissions, en commençant par MM. Dennis Dawson et Nelson Messone, rapporteurs de la Commission politique.

**M. Dennis Dawson.** La Commission politique a tenu sa réunion intersessionnelle les 14 et 15 mai 2022 à Québec. Ses membres furent invités à partager l'actualité politique de leurs sections. La dernière version du rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone a été présentée et est disponible sur notre plateforme en ligne.

La mise sous alerte de la section béninoise a longuement été discutée, dans la perspective de la mission d'information et de contact qui a eu lieu du 23 au 25 mai 2022. M. Messone vous présentera dans un instant le compte rendu de cette mission.

Nous avons aussi eu le privilège d'entendre deux experts, M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec et président du Réseau international des conseillers scientifiques gouvernementaux (INGSA), ainsi que Mme Karine Perset, responsable de l'observatoire l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) sur les politiques de l'intelligence artificielle.

Deux rapports ont été présentés et adoptés : celui de M. Philippe Courard sur les opérations de maintien de la paix des Nations unies ; celui de M. Nicolas Walder sur les prérogatives des parlements en situation d'urgence.

La Commission politique a ensuite jugé recevables la demande d'adhésion du Monténégro et la demande de changement de statut du Kosovo.

Nous avons finalement discuté de la méthodologie d'élaboration du cadre stratégique 2023-2026 ainsi que des idées de thèmes pour constituer de futurs corpus législatifs.

**M. Nelson Messone, Député (Gabon).** Le compte rendu de la mission d'information et de contact menée par l'APF au Bénin du 23 au 25 mai 2022 est établi sur la base du rapport mis en ligne sur la plateforme, qui a été rédigé avec nos collègues Germaine Kouméalo Anaté et Kalla Ankourao, vice-président de la Commission politique. Ce rapport a préalablement été partagé avec les membres du Bureau de la Commission politique, qui ont accepté qu'il vous soit communiqué et présenté.

La mission a rencontré le Président de l'Assemblée nationale, le Médiateur de la République, les responsables des deux partis gouvernementaux et des deux principaux partis d'opposition, le Groupe des ambassadeurs francophones au Bénin ainsi que des membres de la société civile et des médias. Tous les points abordés ont donné lieu à des débats ouverts et francs, qui ont permis aux représentants de l'APF de mieux saisir les positionnements de chacun et d'inviter à plus d'inclusion pour plus de démocratie.

Même si le Bénin a longtemps été considéré comme un modèle démocratique, notamment pour ses transitions politiques pacifiques, tous les acteurs rencontrés considèrent que le système était dysfonctionnel et devait être réformé. La faiblesse des partis politiques est identifiée comme l'une des causes principales de ce dysfonctionnement, à la source d'un déficit de représentativité et de problèmes de financement pouvant mener à de la corruption. Le train des réformes a sans doute été un peu trop rapide, et leur application a parfois posé problème.

Un consensus s'est toutefois construit pour faire en sorte que les quinze partis désormais reconnus puissent librement concourir aux prochaines élections dans le respect des règles établies. Des tensions transparaissent dans les préoccupations exprimées par les partis consultés, notamment ceux de l'opposition, qui espèrent que les points de discorde seront réglés en vue d'élections inclusives en début d'année prochaine. À cet égard, le climat entourant la préparation des élections législatives de janvier 2023 devra faire l'objet d'une vigilance attentive de la part de l'APF.

Au regard des échanges fructueux que la mission a eus avec l'ensemble des parties prenantes, elle a constaté la volonté manifeste de tous les acteurs de contribuer positivement à la dynamique démocratique. Pour soutenir le pays dans cette voie, elle recommande à l'APF de lever la mise sous alerte de la section du Bénin, afin d'encourager les autorités à poursuivre le dialogue avec les différentes forces politiques et à donner suite aux recommandations du Médiateur de la République établies suite à la consultation des partis politiques reconnus.

**M. Dennis Dawson.** Je suggère que le Bureau de l'APF, conformément à ces recommandations, lève la mise sous alerte de la section du Bénin, tout en demeurant très attentif à l'évolution de la situation politique.

**M. le Président.** C'est au tour de M. Joël Godin, Président de la Commission des affaires parlementaires.

**M. Joël Godin.** La Commission des affaires parlementaires s'est enfin retrouvée en présentiel, à Bruxelles, après presque trois ans de réunions en ligne.

Nous avons entendu plusieurs personnalités et examiné plusieurs rapports qui aboutiront à des dépôts de projets de résolution cette semaine.

Nous avons aussi engagé une démarche de redynamisation du Prix Geoffrey-Dieudonné, qui récompense le fonctionnaire parlementaire francophone de l'année.

Nous avons enfin poursuivi nos travaux relatifs à l'étude sur les effets de la désinformation dans la vie parlementaire. J'ai d'ailleurs le plaisir d'annoncer que les jeunes délégués qui siègeront à la CAP du prochain Parlement francophone des jeunes travailleront aussi sur le thème de la lutte contre la désinformation, et que la résolution adoptée sera intégrée au rapport de notre propre commission.

**M. le Président.** La parole est à M. Laurent Wehrli, Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

**M. Laurent Wehrli.** Notre Commission a tenu sa réunion intersessionnelle à Papeete en format hybride. Ce fut l'occasion d'approfondir des sujets qui sont prioritaires pour la section polynésienne. Nous avons entendu plusieurs personnalités et abordé des sujets divers : le numérique, les réseaux sociaux, la violence à l'encontre des enfants en milieu scolaire, les jeunes, la culture et les langues.

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, également placé sous ma présidence, s'était réuni à Kigali en 2021. Les discussions et présentations tournèrent principalement autour du sujet de l'impact de la pandémie de Covid sur les autres pandémies.

Le Prix Senghor-Césaire a été remis, en 2022, au Théâtre français de Toronto, qui établit le pont entre les francophones et le théâtre, mais également entre les anglophones, les francophiles et la langue française.

**M. le Président.** Nous terminons avec la Commission de la coopération et du développement, présidée par Mme Angélique Ngoma, à qui je passe la parole.

**Mme Angélique Ngoma.** La Commission de la coopération et du développement n'a pas pu se réunir en présentiel au printemps, mais nous avons tenu à réunir son Bureau en visioconférence afin de présenter les différents sujets qu'il est prévu d'évoquer ici, à Kigali, lors de notre Assemblée plénière. Nous avons entendu les communications d'experts de haut niveau.

Notre Commission suit les négociations commerciales conduites dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce depuis 2005 et souhaite revitaliser les relations de l'APF avec cette dernière. Dans le cadre de la CdP27 sur le climat, elle a prévu d'organiser, avec le concours de l'IFDD, une conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques.

Le bureau de la Commission a également validé les projets de rapports et de résolutions qui seront examinés lors de notre réunion de Commission de Kigali : un rapport sur la transition énergétique, un projet de résolution sur la vitalité des territoires ruraux, un rapport sur l'impact des changements climatiques sur les territoires insulaires, côtiers et riverains de l'espace francophone.

En outre, nous nous sommes mis d'accord sur le projet de question que la Commission posera à Mme la Secrétaire générale de la Francophonie. Nous avons aussi évoqué les séminaires régionaux et échangé sur les travaux de la Commission prévus en 2023.

Je vous informe enfin que j'ai eu l'honneur de représenter l'APF à la 120<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie. J'y ai présenté les actions de notre Assemblée concernant les changements climatiques et le développement durable.

*Le Bureau a :*

- pris acte des travaux des Commissions réalisés au premier semestre 2022 ;
- procédé à la levée de la mise sous alerte de la section béninoise.

## **15. Travaux des Réseaux**

**M. le Président.** Pour les travaux des réseaux, nous commençons avec Mme Maryse Gaudreault, Présidente du Réseau des femmes parlementaires.

**Mme Maryse Gaudreault, Présidente du Réseau des femmes parlementaires, Députée (Québec).** J'ai été heureuse de pouvoir réunir mes collègues du Réseau en Polynésie française, les 19 et 20 avril, pour la première fois en présentiel depuis 2019. Cette réunion nous a permis de poursuivre un travail que nous avons commencé en 2020 par visioconférence, portant sur l'instauration d'une politique cadre visant à lutter contre les violences faites aux femmes dans les parlements. Cette politique est aujourd'hui plus large. Elle vise surtout à prévenir et gérer le harcèlement dans son ensemble dans les parlements francophones, pour les femmes et les hommes. L'objectif, vous l'aurez compris, est de faire en sorte que nous puissions toutes et tous travailler dans un environnement sain, sans harcèlement ni discriminations. Une étude de l'Union interparlementaire montre qu'en Afrique, en Amérique comme en Europe, les comportements peuvent dévier en absence d'un règlement clair dans les parlements.

J'ai déjà obtenu des retours de plusieurs présidents de parlements qui se sont montrés enthousiastes à l'idée d'adopter cette politique cadre. Je les en remercie d'avance. Nous avons besoin de parlements

ambassadeurs pour montrer à nos populations qu'au plus haut niveau, le harcèlement et la discrimination ne sont pas tolérés.

Pour ce qui est des travaux du Réseau, nous arrivons à terme d'un rapport présenté par la section canadienne sur l'autonomisation économique des femmes, dont un projet de résolution sera à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les membres du Réseau se sont réunies par visioconférence, le 15 mars dernier, pour étudier la question de l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles. Un projet de déclaration sera également à l'ordre du jour et invitera par ailleurs les parlementaires à assister à la 27<sup>e</sup> Conférence des parties sur le climat. L'APF y effectuera une activité parlementaire, avec un volet consacré à la prise en compte du genre.

**M. le Président.** Nous allons achever ce point de l'ordre du jour avec M. Sébastien Lemire, Président du Réseau des jeunes parlementaires.

**M Sébastien Lemire.** Depuis la dernière réunion du Bureau de l'APF, ma prédécesseure, Amanda Simard, a participé, le 25 février dernier, à une conférence en ligne organisée par le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP), dont le thème portait sur l'écologisation des parlements et des assemblées législatives. Quelques jours plus tard, le 15 mars, notre Réseau a participé au premier atelier-formation de l'Union interparlementaire sur l'autonomisation des jeunes parlementaires. Au début du mois d'avril, Pascal Sawa est quant à lui intervenu dans la vidéo de promotion de la 9<sup>e</sup> édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui aura lieu à Tirana, en Albanie, du 25 au 30 juillet. Enfin, les 28, 29 et 30 juin derniers, notre Réseau était représenté à un atelier hybride organisé par l'unité jeunesse, sport et citoyenneté de l'OIF, dont l'objectif visait à coordonner les prochaines étapes du projet de création d'un futur Réseau des organisations des jeunes de la Francophonie.

Pour sa toute première réunion en présentiel depuis sa création, le Réseau des jeunes parlementaires s'est réuni à Papeete, en Polynésie française, les 19 et 20 avril 2022, sous la présidence de Pascal Sawa. En plus du suivi habituel de ses rapports en cours, notre Réseau a auditionné plusieurs experts polynésiens et a poursuivi ses travaux d'élaboration du guide de bonnes pratiques à destination des futurs jeunes parlementaires. Au cours de ces deux journées de travail, une grande place a en outre été accordée non seulement à la représentation des jeunes dans les parlements et aux défis auxquels ils sont confrontés, mais aussi à l'entrepreneuriat des jeunes, à l'environnement et à la santé des jeunes dans la société. En marge de leurs travaux, les membres du Réseau ont par ailleurs effectué deux visites de terrain, la première au port de pêche de Papeete et la seconde dans un centre culturel dans la vallée de Papeete.

*Le Bureau a pris acte des travaux des Réseaux réalisés au premier semestre 2022.*

## **16. Rapport des Chargés de mission régionaux**

**M. le Président.** Afin d'éviter les répétitions, si personne n'y voit d'inconvénient, les rapports des chargés de mission seront présentés en Assemblée plénière.

## **17. Distinctions remises par l'APF (Ordre de la Pléiade – Prix Senghor-Césaire – Prix du Réseau des femmes parlementaires)**

**M. le Président.** Nous sommes maintenant invités à examiner les propositions pour les différentes distinctions remises par l'APF. Lors de notre dernier Bureau de Libreville, nous avons adopté des pistes de réforme pour accroître encore le rayonnement de l'Ordre de la Pléiade. Je rappelle qu'il s'agit de la seule distinction décernée dans le cadre de la Francophonie et de la seule distinction internationale de prestige régie par une Assemblée parlementaire. Le tableau des personnalités proposé par nos sections et par le Secrétariat général a été mis à disposition.

**M. Jean-Charles Luperto.** Je souhaiterais que le maire de Tirana soit décoré au grade de commandeur. Il est en effet ancien ministre et grand défenseur de la Francophonie. C'est en partie à lui que nous devons l'organisation du Parlement des jeunes à Tirana.

**M. le Président.** C'est au Bureau d'en décider. Je précise en outre qu'une erreur a dû être corrigée par rapport à la première version qui avait été mise en ligne sur la plateforme des documents du Bureau : En sa qualité de ministre en exercice, Mme Mirela Kumbaro est éligible au grade de commandeur et non d'officier.

**M. Joël Godin.** J'aimerais être éclairé quant aux différents critères pris en considération pour déterminer les grades.

**M. le Président.** D'après ce que l'on me signale, les ministres et anciens ministres, en principe, sont éligibles au grade de commandeur.

**M. Nelson Messone.** Sans vouloir être nombriliste, bien qu'ayant été ministre, lorsqu'il s'est agi de me décorer, je me suis vu attribuer le grade de chevalier et non de commandeur. Je ne veux pas revenir sur des décisions qui ont été prises mais, pour l'avenir, il conviendrait de clarifier les critères.

**M. le Président.** Je rappelle que les propositions proviennent directement des sections. Il convient toutefois de respecter des critères généraux. En l'occurrence, il faudrait interroger la section gabonaise en signalant l'omission relative à notre collègue.

**Mme Angélique Ngoma.** Il m'est difficile de me prononcer sur un dossier émanant de la section gabonaise. Quoi qu'il en soit, je suis favorable à l'harmonisation des critères. Il faudrait que le Secrétariat général nous éclaire.

**M. Jean-Paul Wahl.** Je suggère que le Secrétariat général, quand il reçoit les propositions des sections, procède à une vérification.

**M le Secrétaire général parlementaire.** Je pense effectivement que nous devons remettre ce sujet sur la table en objectivant davantage les critères, voire en les diversifiant afin de valoriser davantage l'Ordre de la Pléiade.

**M. le Président.** Nous allons charger le Secrétariat général d'instruire ce dossier et de définir les critères objectifs. Dans l'attente, et moyennant ce qui vient d'être dit, nous allons approuver le tableau des décorations qui vous a été soumis.

*Le Bureau :*

- a approuvé la liste des récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade ;
- a décidé que les critères d'attribution de l'Ordre de la Pléiade seront réexaminés.

**M. le Président.** Nous poursuivons avec le Prix Senghor-Césaire : je cède la parole à M. Laurent Wehrli, président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

**M. Laurent Wehrli.** Le jury, après délibération, propose le Théâtre français de Toronto, seule compagnie francophone de cette grande métropole où les francophones sont minoritaires. Le Théâtre français de Toronto est une institution qui crée également des ponts entre les anglophones et les francophones. C'est un espace de créativité et qui propose de nombreuses activités culturelles. Le Théâtre français de Toronto, créé en 1967, fête donc son 55<sup>e</sup> anniversaire cette année.

Traditionnellement, ce prix est remis à l'occasion de notre Assemblée plénière. Toutefois, ses représentants n'ayant pu faire le déplacement à Kigali, il est proposé que cette cérémonie se tienne lors de l'Assemblée régionale Amérique, dans quelques semaines, à Edmonton.

*Le Bureau a pris acte de l'attribution du Prix Senghor-Césaire 2022 au Théâtre français de Toronto.*

**M. le Président.** Nous concluons ce point avec le nouveau Prix du Réseau des femmes parlementaires de l'APF. La parole est à Mme Maryse Gaudreault, qui préside cette instance.

**Mme Maryse Gaudreault.** Je suis heureuse de vous présenter les premières lauréates du nouveau prix du Réseau des femmes parlementaires : il s'agit du Collectif Pro-Femmes/Twese-Hamwe, que nous avons distingué en raison du rôle qu'il a joué dans la reconstruction et la réconciliation au Rwanda à la suite du génocide. Cette association vise à renforcer l'autonomie des femmes et à promouvoir leur rôle dans la société rwandaise.

Le prix sera remis à l'occasion de la réunion du Réseau des Femmes parlementaires à Kigali.

*Le Bureau a pris acte de l'attribution du prix du Réseau des femmes parlementaires au collectif Pro-Femmes/Twese-Hamwe.*

## **18. Dates et lieux des prochaines réunions de Bureau et de Session**

**M. le Président.** Nous sommes à nouveau entrés dans une dynamique d'activités interparlementaires en présentiel. Il est essentiel que nous fixions un programme pour nos réunions de Bureau et de Session à l'horizon des deux années à venir, en tenant compte de la rotation entre zones géographiques.

L'Assemblée de la Polynésie française a déposé sa candidature pour recevoir le Bureau d'hiver 2023 et la section canadienne a d'ores et déjà manifesté officiellement son intérêt pour recevoir la 49<sup>e</sup> Session – qui sera accompagnée d'un Parlement francophone des jeunes – à Montréal en juillet 2024.

Je cède la parole au Vice-Président de la section de la Polynésie française.

**M. Philip Schyle, Conseiller (Polynésie française).** La Francophonie résonne tout particulièrement au cœur de la Polynésie française et de la Région Asie-Pacifique, où les enjeux géostratégiques sont majeurs. La Région Asie-Pacifique tient à œuvrer pour la paix et le développement durable. La section polynésienne, désireuse de prendre une part active dans la vie de notre institution francophone, souhaite accueillir le Bureau d'hiver en janvier prochain. Malgré notre éloignement géographique, nous souhaitons nous rapprocher, avec vous, de la Francophonie. Je vous propose de visionner un film pour présenter notre projet.

*Une vidéo sur les activités de la section polynésienne a été diffusée.*

**M. le Président.** Je remercie la section polynésienne : nous devons être nombreux à honorer cette invitation.

La parole est maintenant à M. René Villemure pour présenter la 49<sup>e</sup> Session.

**M. René Villemure.** Je tiens avant tout à remercier la Section rwandaise d'avoir accepté de prendre notre relais dans l'organisation de la présente Session, que nous avons dû, à regret, renoncer à accueillir. C'est avec joie que je puis vous annoncer que la section canadienne accueillera à Montréal la 49<sup>e</sup> Session durant l'été 2024 ainsi que le Parlement francophone des jeunes.

*Le Bureau a :*

- *approuvé les candidatures de la section polynésienne pour l'organisation du Bureau d'hiver 2023 et de la section canadienne pour l'organisation de la 49<sup>e</sup> Session et du 10<sup>e</sup> Parlement francophone des jeunes de juillet 2024 ;*
- *lancé un appel à manifestations d'intérêt pour l'organisation de la 48<sup>e</sup> Session de juillet 2023 et celle du Bureau d'hiver de 2024.*

## **19. Questions diverses**

**M. le Trésorier.** Je souhaiterais que nous saluions collectivement M. Jacques Krabal, ancien Secrétaire général parlementaire, pour l'action qu'il a menée dans notre institution.

**M. le Président.** Il faut effectivement savoir saluer ceux qui ont quitté notre organisation après avoir œuvré à sa tête.

*Le Bureau a salué l'engagement de M. Jacques Krabal en faveur de la Francophonie parlementaire durant son mandat de Secrétaire général parlementaire.*

## **20. Adoption du relevé de décisions**

**M. le Président.** Je cède la parole à M. Damien Cesselin, Secrétaire général administratif, pour donner lecture du projet de relevé de décisions.

*M. Damien Cesselin, Secrétaire général administratif, a donné lecture du projet de relevé de décisions.*

**Mme Angélique Ngoma.** Je souhaite que soit précisée la date précise du décès du Président Soumahoro, à savoir le 7 mai 2022.

**M. Rudy Demotte.** J'avais cru comprendre que la volonté de la Rada ukrainienne d'adhérer à l'APF en qualité d'observateur suscitait une volonté politique allant au-delà du simple fait de « prendre acte ». Je souhaite que nous fassions preuve de davantage d'audace politique sur cette question.

**M. le Président.** Je suis d'accord avec vous, d'autant plus que nous pourrions également nous aligner sur ce que fait l'OIF à propos de l'Ukraine.

**M. Jean-Paul Wahl.** Lors de la dernière Assemblée régionale Europe, M. Luperto a organisé non seulement la présence de deux parlementaires ukrainiennes mais aussi une visioconférence avec le Président de la Rada, et la volonté de cette dernière de nous rejoindre comme observateur y fut saluée l'unanimité. Faire référence à ce soutien unanime de la Région Europe dans le relevé de décisions irait dans le sens de la remarque de M. Demotte, que je trouve tout à fait justifiée.

**M. Jean-Charles Luperto.** L'Assemblée régionale Europe, à l'unanimité, a décidé de soutenir la volonté de la Rada de devenir membre observateur de l'APF.

**M. le Président.** J'en prends acte, mais le Secrétariat général me rappelle que des étapes doivent être respectées pour devenir observateur ; il convient de ne pas créer de précédent.

**M. Joël Godin.** Je précise que la candidature a été formulée lors de l'Assemblée régionale Europe mais que nous attendons la demande formelle.

**M. Jean-Charles Luperto.** Est-il impossible d'acter que le Bureau « enregistre avec satisfaction la volonté exprimée par le Parlement ukrainien de rejoindre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en qualité d'observateur et diligentera toutes les procédures afin que nous puissions concrétiser cette volonté » ?

**M. René Villemure.** Je suis réticent : il y a une volonté de candidature, et nous déciderons sur la base du dossier qui sera déposé.

**M. le Président.** Je constate que l'Ukraine divise. Un consensus pourrait consister à acter que nous prenons connaissance de la volonté exprimée par la Rada ukrainienne d'adhérer en qualité d'observateur de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, formulée lors de l'Assemblée régionale Europe.

**M. Jean-Paul Wahl.** On pourrait ajouter que la Région Europe soutient cette candidature. C'est la vérité et cela n'engage pas le Bureau.

**M. le Président.** Sur un tout autre sujet, nous pourrions faire référence, dans le relevé de décisions, à l'hommage qui a été rendu à M. Jacques Krabal.

**M. Rudy Demotte.** Je souhaiterais revenir sur la volonté de la Rada ukrainienne. Il m'est donné à connaître que vous auriez reçu une saisie directe, par un courrier.

**M. Jean-Charles Luperto.** Effectivement : nous avons fait parvenir au Secrétariat général la lettre de candidature officielle de la Rada ukrainienne.

**M. le Président.** Je continue de croire que nous ne pouvons que prendre acte de cette candidature et du fait que cette dernière a été soutenue par la Région Europe lors de sa dernière réunion.

**M. René Villemure.** On peut prendre acte, on peut prendre bonne note du soutien de l'Assemblée régionale Europe. Il n'en reste pas moins que le dossier doit être soumis à la Commission politique, selon nos procédures internes.

**M. Rudy Demotte.** Cela constitue une régression par rapport à l'accord qui était intervenu il y a quelques minutes. On voulait remplacer « prendre connaissance » par « se félicite ». Vous aviez vous-même, monsieur le Président, évoqué le parallèle avec l'OIF, où l'Ukraine est déjà observateur. J'appelle à une formulation plus positive et plus favorable.

**M. le Président.** Je propose que nous nous félicitons de ce que l'Ukraine sollicite le statut d'observateur à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sous réserve bien entendu de l'aboutissement des procédures internes.

*Le Bureau a adopté le relevé de décisions ainsi modifié.*